
RÉSEAU DES ÉMETTEURS FRANÇAIS UNION FRANÇAISE DES RADIOAMATEURS

Union sans but lucratif regroupant les radioamateurs, arrêté du 3/1/1994, reconnue d'utilité publique, décret du 29/11/1952
Section française de l'Union Internationale des Radioamateurs (I.A.R.U.)
Siège social : 32 rue de Suède, 37100 TOURS - Services administratifs : BP 7429 - 37074 TOURS CEDEX 2 - Tél : 02 47 41 88 73

COMMISSION DES CONCOURS

REF 160 METRES

RÈGLEMENT

1. DATE ET HORAIRE

Troisième week-end de novembre, du samedi à 1700 UTC au dimanche à 0100 UTC.

2. BANDE

160 mètres (1810 à 1850 KHz), CW uniquement.

3. REPORTS

RST + numéro du département.

4. POINTS

3 points par QSO.

5. MULTIPLICATEURS

1 par département français contacté et 1 par contrée DXCC.

6. CLASSEMENTS - RECOMPENSE

Mono-opérateur, multi-opérateurs, SWL.

Le premier de chaque classement recevra le trophée F8EX. Cet OM permet, en son temps, l'obtention de la bande 160 mètres.

7. COMPTE-RENDU

Informatisé : compte-rendu au format cabrillo.

11. ENVOI

8 jours au plus tard après la date du concours, par téléchargement à l'adresse ci-dessous :

<http://concours.r-e-f.org/tools/upload/hf.php>

12. CONDITIONS DE PARTICIPATION

En participant à ce concours, le concurrent s'engage à en respecter le règlement, les règles communes et conseils pour tous les concours français, les conditions de son autorisation, et les règles de courtoisie en usage entre les radioamateurs. Le concurrent s'en remet aux décisions du jury en cas de différend.